

# Retour sur la semaine de l'énergie

Du 31 mai au 4 juin 2021 plusieurs animations étaient proposées pour échanger sur le projet et les mesures proposées. Voici quelques images des animations proposées.

Sur la base des expertises écologiques, deux parcours de randonnées accompagnés de fiches sur les milieux boisés, humides et ouverts ont été présentés lors des balades écologiques de Berlise et le Thuel.



Balade écologique de Berlise



Balade écologique de Le Thuel



Animation sur les abeilles en mairie de Berlise



Présentation des énergies renouvelables à l'école de Le Thuel

EN SAVOIR + → Parcours et fiches disponibles en mairie

AGENDA

## Continuez à vous informer sur le projet en Mairie de Berlise et Le Thuel !



Les classeurs citoyens présentant les études, les projets et les mesures sont encore consultables en mairie.

### Sommaire

- Présentation de wpd
- Le projet éolien de Beaumont Nord et Sud (Berlise et Le Thuel)
- Présentation du projet
- Synthèse des études techniques et environnementales
- Photomontages du projet
- Mesures au bénéfice des communes et du territoire
- Exprimez-vous
- Annexes : en savoir plus sur l'éolien

Nous restons à votre écoute !

→ Si vous avez des questions, écrivez-nous à : [parc.eolien.beaumont@wpd.fr](mailto:parc.eolien.beaumont@wpd.fr)



### Qui sommes-nous ?

► Producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, wpd onshore France développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens terrestres. Depuis 2002, 32 parcs éoliens ont été développés ou sont en cours de construction en France. wpd compte sept agences réparties sur le territoire national : Limoges, Dijon, Nantes, Lyon, Cholet, Lille et Boulogne-Billancourt et emploie plus de 130 personnes en France.

### Proximité

► Interlocuteur unique tout au long du projet, nous intégrons au mieux les enjeux locaux de chacun de nos parcs. Nos agences sur tout le territoire nous permettent d'être au plus proche de nos interlocuteurs.

### Fiabilité

► Pionnier de l'éolien en France, nous bénéficions d'un solide savoir-faire grâce à nos équipes d'experts dédiés et d'une reconnaissance des services de l'Etat sur l'ensemble de nos projets.

### À l'écoute

► Nous plaçons la concertation au cœur de notre démarche, avec les élus, les habitants et tous les acteurs du territoire, via la mise en place d'un comité de pilotage.

Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France 32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt  
01 41 31 09 02 [parc.eolien.beaumont@wpd.fr](mailto:parc.eolien.beaumont@wpd.fr) [www.wpd.fr](http://www.wpd.fr)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - RCS Nanterre B442 090 163 - Imprimé par AD Concept Lille



NOVEMBRE 2021  
Bulletin d'information

Projet éolien

Communes de Berlise et Le Thuel

n°2



## Edito

Ce nouveau bulletin d'information est l'occasion de vous annoncer le dépôt des demandes d'autorisations environnementales auprès des services de l'Etat pour les projets éoliens dits de Beaumont Nord (Berlise) et Sud (Le Thuel), que nous vous avons présentés dans le bulletin d'information de mai 2021. Une nouvelle étape pour ces projets de territoire initiés en 2017. La phase d'instruction qui débute va permettre aux services de l'Etat et à l'ensemble des parties prenantes d'émettre leur avis sur le projet.

Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre participation lors de la semaine de l'énergie du 31 mai au 4 juin 2021. Le bilan de cette manifestation, présenté en image page 4 de ce bulletin, est très positif. Les participants nous ont apporté leur vision sur les projets éoliens et donné leur avis sur les mesures proposées.

Les projets et mesures présentés ci-après s'appuient sur vos retours.

Bonne lecture !

L'équipe projet

► **Le projet :**  
Une implantation dans la continuité des éoliennes existantes

### Les chiffres clés du projet



4

éoliennes



14 000

foyers



38 000

MWh  
Production électrique  
du projet  
par année d'exploitation



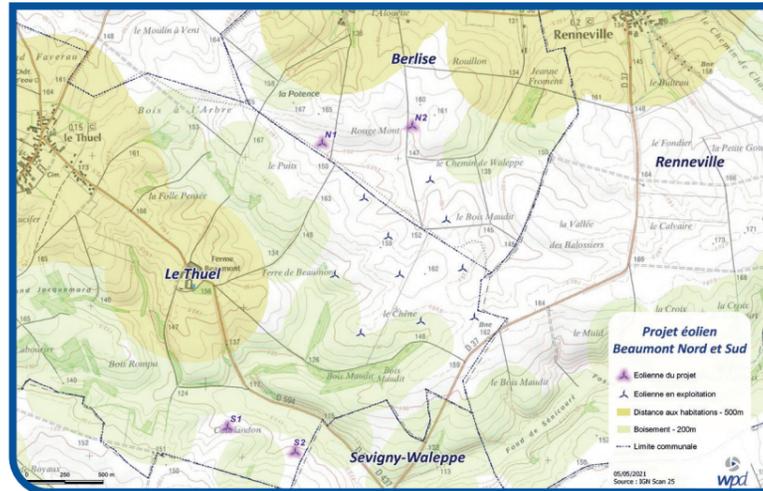
14,4

MW  
Puissance  
du projet



## Quelques mesures retenues

## Un projet intégré au territoire



L'implantation du projet considère :

- ✓ Un projet à plus de 800 m des habitations
- ✓ Un projet à plus de 1800 m des églises
- ✓ Des éoliennes adaptées spécifiquement au site
- ✓ Un projet éloigné des zones environnementales sensibles
- ✓ Une absence de contraintes aéronautiques

Depuis déjà quelques mois et plus particulièrement lors de la semaine de l'énergie, vous nous avez fait part des mesures à déployer sur le territoire pour accompagner l'intégration des éoliennes à venir. Les visuels ci-dessous présentent quelques-unes des mesures retenues sur vos territoires communaux.

### COMMUNE DE LE THUEL Enfouissement électrique aérien



AVANT



APRÈS

Depuis l'implantation des premières machines en 2015, la commune a décidé d'utiliser les retombées financières des éoliennes pour améliorer le cadre de vie des habitants. Les projets éoliens de Beaumont Nord et Sud permettront de poursuivre cette action.

### COMMUNE DE BERLISE Aménagement des abords de l'église



AVANT



APRÈS

Les abords de l'église de Berlise seront aménagés afin de faciliter l'accès et embellir le passage vers l'église.

### COMMUNE DE SEVIGNY-WALEPPE Création d'une aire de pique-nique



Au centre du hameau de Waleppe, du mobilier pour la convivialité sera implanté autour des jeux pour enfants.

### COMMUNE DE NOIRCOURT Aménagement de la place et plantations



Des tilleuls et des tables de pique-nique seront disposés au centre du village. Des plantations avec des essences locales seront également proposées aux abords du village.

## Focus sur les étapes de l'instruction des projets éoliens

27 juillet 2021 : Dépôt des demandes d'autorisations environnementales des parcs éoliens de Beaumont Nord et Sud sur le Guichet Unique Numérique de l'Etat.

Phase d'examen 5 mois  
+ délai si demande de compléments

5 mois

→ Analyse du dossier par les services instructeurs (DREAL, DDT), consultations obligatoires des instances et commissions concernées (Défense, aviation civile, Météo-France). L'ensemble des intervenants peuvent réaliser des demandes de compléments ou précisions. (Durant cette phase de dialogue entre le développeur et les services instructeurs, le délai d'instruction est suspendu.)

→ La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) se prononce sur le projet et peut poser des questions complémentaires au développeur du projet, qui y répond par écrit.

Phase d'enquête publique

3 mois

→ L'enquête publique permet de recueillir l'avis des riverains et des collectivités locales dans un rayon de 6 km autour du projet sur le dossier.

→ Un commissaire enquêteur est nommé par le Tribunal Administratif pour émettre un avis sur les projets.

Phase de décision

3 mois

→ Un projet d'arrêté préfectoral est présenté à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) composée des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des personnes qualifiées et personnes compétentes. Cette commission composée des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des personnes qualifiées, est sollicitée pour voter sur le projet.

→ La décision définitive d'autorisation revient au préfet de département de l'Aisne. Celui-ci prend sa décision en intégrant l'ensemble des avis émis lors de l'instruction.

## Les étapes du projet

